

**Postulat:**

**RUE CENTRALE – CENTRE-VILLE APAISÉ: AGISSONS**

A la fin de l'été 2019, le PLR déposait un postulat demandant une réflexion large de la Municipalité sur la mobilité au centre-ville. Selon ce postulat, la partie de la ville contenue à l'intérieur de la petite ceinture devait revenir prioritairement aux piétons, notamment par une augmentation de la surface de la zone piétonne. La municipalité devait par ailleurs assurer l'accessibilité du centre-ville par des interfaces efficaces entre le réseau routier urbain et le réseau routier national et maintenir une hiérarchie entre les voies de circulation afin d'éviter les nuisances dans les quartiers résidentiels.

Il aura fallu 10 mois pour que la Municipalité daigne fixer une séance de commission pour discuter de la prise en considération de ce postulat et force est de reconnaître que nous ne connaissons toujours pas les intentions de la Municipalité en matière de mobilité dans le centre-ville. Au contraire, ces derniers mois, avec l'abandon de la rampe Vigie-Gonin et l'ouverture de nouvelles négociations relatives à la construction du tram, cette vision est devenue plus floue et l'horizon temporel de la réalisation d'un centre-ville apaisé s'éloigne et s'étiole.

Depuis quelques semaines toutefois, un élément du centre-ville apaisé tel que le PLR le souhaite a été mis en place, en vue de la tenue des marchés dans le respect des distances sociales dues à la pandémie. Il s'agit de la piétonisation partielle de la rue centrale. Notons que cela avait déjà été fait lors des JOJ. Cette piétonisation partielle a été menée rapidement, dans des circonstances extrêmement particulières et doit être considérée comme une expérience temporaire. Toutefois, se pose, à terme la question du maintien de cette mesure dans une optique d'amélioration de la qualité de vie en ville.

Une telle mesure de pérennisation, si l'on veut qu'elle ne s'accompagne pas d'un report des nuisances dans d'autres quartiers devra être accompagnées de mesures efficaces de déviation du trafic, prises en amont. Ces demandes, d'ores et déjà formulées dans le premier postulat du PLR sont réitérées ici et demeurent valables.

Le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité:

- de présenter au conseil communal un rapport sur les conséquences de la mesure de piétonisation sur le trafic individuel motorisé ;
- de rendre piétonne la partie de la rue centrale contenue entre la place centrale et le Rôtillon en garantissant l'accès du parking du Rôtillon, l'accessibilité de cette zone pour les livraisons et en prenant suffisamment en amont des mesures de déviation du trafic ;
- de consulter largement les habitants et les milieux concernés (commerçants, transports publics, représentants des professionnels de la route, etc..).

  
Xavier de Haller

  
Matthieu Carrel